

AR Prefecture

063-200072080-20221213-CC20220809-DE
Reçu le 21/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 08 décembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC 2022-08-09

OBJET :

**VALIDATION DE
L'ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE SUIVI-
ANIMATION OPAH
COMMUNAUTAIRE ET
OPAH-RU MULTI-SITES**

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARU Prefecture Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et notamment la
 compétence optionnelle en matière de politique du logement et du cadre de vie,
 063-200072080P20221213-CC20220809-DE
 Reçu le 21/12/2022

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 25 octobre 2022 approuvant la stratégie de revitalisation Petites Villes de Demain, ainsi que les programmes d'OPAH et d'OPAH-RU définis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, et leurs modalités de mise en œuvre (thématiques, objectifs de logements, financements prévisionnels, animation etc.),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure formalisée envoyé le 27 octobre au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme emarchespublics, ayant pour objet : « Mission de suivi animation OPAH Communautaire et OPAH- RU multi-sites »,

Vu les critères de sélection des offres à savoir :

Entreprise	Critère N° 1 - Prix des prestations (40)		Critère N°2 – Valeur technique (60)		Note finale	Classement
	Montant HT	Note	Sous-critères	Note		
URBANIS, candidat individuel	Part fixe : 210 400 €	35,6	Méthodologie proposée	59	94,6	1
	Part variable : 475 420 €		Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate			
	TOTAL : 685 820 €		Qualité des références fournies			

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, dument convoquée, réunie le 6 décembre 2022, d'attribution du marché à la SAS Urbanis, son offre étant apparue comme mieux-disante au vu des critères sus-énoncés,

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider la décision d'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH communautaire et de l'OPAHRU multi-sites à la SAS Urbanis par la Commission d'Appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....
 Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 13 décembre 2022.

Le Président
 Laurent DUMAS


